

Józef Litwin: *Prawo o aktach stanu cywilnego. Komentarz*, Warszawa 1961,
Wydawnictwo Prawnicze, s. 667 * *Droit sur les actes de l'état civil* * *Закон о актах*
гражданского состояния * *Law of Register*

L'ouvrage du professeur Józef Litwin de la Faculté de Droit de l'Université de Łódź nous est présenté sous la forme d'un commentaire au Droit sur les actes de l'état civil, publié comme décret, le 8 juin 1955 (J. des L. n° 25, pos. 151). Ce commentaire n'est pourtant qu'une forme de présentation des profondes études de l'auteur sur ces problèmes du droit, pour lesquels l'enregistrement de l'état civil est un point juridique de départ, Il est le fruit de longues années d'études de la part de l'auteur, faites avec une patience et une conscience

bénédictines. Un premier ouvrage sur cette matière a déjà été publié par l'auteur en 1945. C'était également un commentaire à un décret: celui du 25 septembre 1945, qui a introduit, pour la première fois dans l'histoire de notre Etat, l'enregistrement laïque des faits de l'état civil sur tout notre territoire. Puis, d'autres publications ont suivi; c'étaient pour la plupart des articles ou l'auteur se livrait à une étude spéciale de certains problèmes appartenant à ce domaine. Un livre nouveau, publié en 1949, en devenait le couronnement. Enfin, dix nouvelles années d'études et de travail ont abouti au vaste ouvrage (667 pages) qui fait ici l'objet de notre intérêt.

L'ouvrage du professeur Józef Litwin est susceptible d'intéresser particulièrement le lecteur étranger, pour deux raisons. Premièrement, parce que l'auteur procède à une étude comparée des problèmes de l'enregistrement des faits de l'état civil. Deuxièmement parce que l'auteur a donné une explication très détaillée des problèmes compliqués de l'état civil des étrangers en Pologne, des personnes ressortissants polonais si, pendant leur séjour à l'étranger, des faits se sont produits ayant une importance pour leur état civil, enfin, des personnes nées en Pologne et séjournant en permanence à l'étranger.

Il faut ajouter que l'auteur ne limite pas ses considérations à l'époque actuelle. Il nous fait part de l'état présent des rapports juridiques dans ce domaine, mais en confrontation avec leur développement historique. Il s'était souvent sur la théorie, la riche jurisprudence des tribunaux, la jurisprudence administrative et les traditions progressistes que l'on relève dans la solutions de ces problèmes et qui remontent à la législation de l'époque de la Révolution française (la loi de 1792). Nous affirmerons par conséquent, que si un étranger venait à chercher un point bibliographique de départ pour connaître les problèmes relatifs aux actes de l'état civil dans la littérature juridique polonaise, c'est par le nom de «Litwin Józef» qu'il devrait commencer ses investigations dans les catalogues alphabétiques. C'est là aussi qu'il trouvera les indications nécessaires quant aux autres travaux du domaine qui l'intéresse.

Jerzy Starościak